

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Ligue
des droits de
l'Homme
FONDÉE EN 1901



CIPAC fédération
des professionnels
de l'art contemporain



la ligue de
l'enseignement
Un avenir par l'éducation populaire



SFA SYNDICAT
FRANÇAIS
DES ARTISTES
INTERPRÈTES



SYNDEAC
SYNDICAT
FRANÇAIS
DE LA CRITIQUE
DE CINÉMA

PARIS, LE 18 JUIN 2014

COMMUNIQUÉ DE L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION S'OPPOSE À LA CENSURE À AUBAGNE

Aubagne (Bouches-du-Rhône) n'accueillera pas la 13^e édition du Festival international d'Art singulier qui devait présenter les œuvres d'une cinquantaine d'artistes. La municipalité UMP refuse d'exposer deux d'entre elles, *L'Amour*, de Marie Morel, et *La Machine à accoucher*, de Demin, qu'elle qualifie de « *pornographiques* ». Ces œuvres ont déjà été présentées dans des expositions publiques en France et à l'étranger. En signe de protestation, la Compagnie d'Art singulier en Méditerranée, organisatrice de l'événement, a décidé de l'ajourner.

L'Observatoire de la liberté de création demande à la mairie d'Aubagne de revenir sur sa décision, et de laisser les visiteurs de ce Festival apprécier par eux-mêmes les choix de ses organisateurs.

“SYNDEAC,

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

c/o Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
communication@ldh-france.org